

Université Constantine 1
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV
N°01 au titre de l'année universitaire 2022-2023

Dans le cadre des préparatifs pédagogiques de l'année universitaire 2022-2023, conformément aux recommandations du conseil pédagogique de l'université datant du mardi 30/08/2022 et des conseils de coordination de la faculté datant du mercredi 31/08/2022 et du 11/09/2022, et dans le respect du calendrier de la rentrée universitaire précisé dans la correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1306 datant du 31/08/2022, ainsi que la correspondance de monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie N°136/VRCP/2022 datant du 31 août 2022, sur recommandation de monsieur le Doyen, il s'est tenu, le **mercredi 12/10/2022 à 09h30**, au niveau de la salle de conférence, le conseil pédagogique N°01 de la faculté SNV.

Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, les responsables de la plateforme PROGRES au niveau des départements, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le **mercredi 05/10/2022 à 05h27**. Environ **83%** des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (voir procès-verbal de présence joint à ce rapport).

Ordre du jour :

- 1- Bilan pédagogique de l'année universitaire 2021-2022 :** points forts, points faibles et recommandations,
- 2- Préparatifs de la rentrée universitaire et du début des activités pédagogiques :** mode d'enseignements adopté, correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1275 du 17 août 2022 relative aux mesures préventives liées à la situation sanitaire actuelle, correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1300 relative à la rentrée universitaire 2022-2023, correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1306 datant du 31/08/2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023, correspondance de monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie N°136/VRCP/2022 datant du 31 août 2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023,

- 3- **Première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023,**
- 4- **Changements de responsables pédagogiques :** nouvelles nominations et passation de consignes,
- 5- **Lecture de l'arrêté N°992 du 01 août 2022** fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études,
- 6- **Procédure de sélection pour l'accès en Master 1 :** lecture l'arrêté N°998 du 02 août 2022 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master, lancement de la plateforme de candidature, classement des candidats, sélection et orientation des candidats, proclamation des résultats, étude des recours et inscription des candidats reçus,
- 7- **Divers.**

Nous avons inauguré cette rencontre présidée par Monsieur le responsable du Domaine SNV et Monsieur le vice-doyen de la faculté chargé de la pédagogie en souhaitant la bienvenue et une bonne reprise à toute l'audience présente, et plus particulièrement les responsables pédagogiques nouvellement proposés qui ont rejoint l'équipe Domaine SNV en cette rentrée universitaire.

Par la suite, nous avons essayé de rapporter toutes les directives émanant de la tutelle ainsi que les conclusions émanant des réunions tenues en aval avec les responsables administratifs, ainsi que le corps de soutien administratif et technique : conseil pédagogique de l'université le 30/08/2022, conseil de coordination de la faculté le 30/08/2022 et le 31/08/2022 avec le corps de soutien administratif et technique. Cela s'inscrit dans la démarche suivie par notre faculté afin d'optimiser toutes les conditions pour assurer un démarrage dans les meilleures conditions de l'année universitaire en cours.

Les inscriptions et réinscriptions des étudiants (hors nouveaux bacheliers 2022 et nouveaux inscrits Master 1) ont eu lieu du dimanche 04 au jeudi 08 septembre 2022. En amont du début des inscriptions en présentiel, nous avons annoncé à nos étudiants concernés via les réseaux sociaux le début des inscriptions à partir du dimanche 04 août 2022. Il est à rappeler que pour cette année universitaire, les inscriptions et réinscriptions ont été réalisées, pour la première étape en ligne, sur une plateforme (<https://apps.umc.edu.dz/vrp/bac2022/reinscription.php>) lancée le 18/07/2022 par la faculté SNV. Cette initiative qui nous a grandement facilité la tâche a été généralisée à toute l'université Constantine 1 et a reçu un très bon accueil de nos étudiants.

Toujours dans cette politique de numérisation des activités administratives afin de faciliter les différentes démarches aux étudiants, le service web de l'université Constantine 1 a lancé également une autre plateforme numérique pour recueillir les demandes de transferts des titulaires de baccalauréats antérieurs à 2022 <https://apps.umc.edu.dz/vrp/bac2022/transfert-ext>.

En mon nom et celui du staff pédagogique et administratif de la faculté SNV, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux responsables du service Web de l'université Constantine 1 pour tous les efforts consentis au service de la numérisation, ainsi que leur disponibilité à toutes nos sollicitations et demandes d'aide et d'orientation.

1- Bilan pédagogique de l'année universitaire 2022-2023

Après avoir effectué un suivi périodique des activités pédagogiques de l'année universitaire 2021-2022, et ce durant toute l'année, par nos responsables pédagogiques et administratifs, nous avons constaté aujourd'hui, avec une très grande satisfaction, que **toutes les activités pédagogiques prévues ont été finalisées : délibérations annuelles globales après traitement des recours, évaluation des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE, remise des documents diplômes, relevés de notes et annexes descriptifs aux étudiants.**

1-1- Bilan pédagogique annuel à l'issue des délibérations

Nous avons observé que toutes les délibérations annuelles, après rattrapages, pour les 14 parcours Licence et 19 parcours Master ont été finalisées en juillet. Les délibérations pour la première année du socle commun SNV ainsi que pour les socles communs L2 des trois filières (sciences biologiques, biotechnologies, écologie et environnement) ont été achevées également en juillet, et ce malgré les effectifs imposants en L1 et L2, ce qui nous a permis de parfaire l'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3. **Le taux de réussite moyen pour tous les parcours Licence et Master tous niveaux confondus est de 78,87%.** À l'issue des délibérations globales, annuelles, nous avons constaté des taux de réussites amplement satisfaisants :

- **Pour le niveau L1 : en moyenne 77,09 % ; 77,04% pour le socle commun SNV et 80% pour la formation Licence professionnalisante Gestion durable, traitement et valorisation des déchets.**
- **Pour le niveau L2 : 88,39% pour la filière sciences biologiques, 54,71% pour la filière biotechnologies, et 27,06% pour la filière écologie et environnement.**
- **Pour le niveau L3 : en moyenne 68,67%, minimum de 39,06% et un maximum de 100%.**
- **Pour le niveau M1 : en moyenne 82,37%, minimum de 40,32% et un maximum de 100%**
- **Pour le niveau M2 : en moyenne 94,46%, minimum de 48,08% et un maximum de 100%**

Les statistiques relatives à ces parcours sont présentées, par spécialité et par niveau (L1, L2, L3, M1 et M2) dans les tableaux ci-dessous :

Parcours Licence	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Taux de réussite Global
Sciences de la Nature et de la Vie (L1)	1321	377	559	106	77,04%
GDTVVD (P) (L1)	26	13	03	06	80%
Sciences Biologiques (L2)	741	271	384	00	88,39%
Biotechnologies (L2)	170	36	57	00	54,71%
Écologie et Environnement (L2)	89	02	21	04	27,06%
Apiculture: responsable des productions apicoles (P)	17	15	01	00	94,12%
Biochimie	129	63	40	04	82,40%
Bioinformatique	44	31	06	03	90,24%
Biologie Cellulaire et Moléculaire	76	14	11	12	39,06%
Biologie et Physiologie Végétale	143	15	101	0	81,12%
Entomologie	43	10	19	7	80,56%
Génétique	77	37	20	02	76,00%
Immunologie	70	29	15	00	62,86%
Microbiologie	186	154	11	02	89,67%
Toxicologie	68	33	21	04	84,38%
Biotechnologie et Génomique Végétale	86	05	40	01	52,94%
Biotechnologie Microbienne	175	44	21	02	37,57%
Écologie et Environnement	171	36	49	17	55,19%
GDTVVD (P) (L3)	14	11	03	00	100%

Parcours Master 1	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Taux de réussite Global
Biochimie	103	72	15	00	84,47%
Biochimie Appliquée	107	102	02	03	100%
Biodiversité et physiologie végétale	106	21	46	12	71,28%
Bioinformatique	42	30	02	00	76,19%
Biologie et contrôle des populations d'insectes	83	38	13	23	85,00%
Biologie et physiologie de la reproduction	95	18	25	47	89,58%
Biologie moléculaire des microorganismes	58	48	07	00	94,83%
Génétique	79	41	21	15	96,88%
Immunologie moléculaire cellulaire	89	49	22	00	79,78%
Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	20	15	01	00	80,00%
Physiologie cellulaire et physiopathologie	70	11	14	08	40,32%
Toxicologie	80	48	18	14	100%
Biotechnologie et contrôle qualité (P)	21	11	04	04	88,24%
Biotechnologie et génomique végétale	46	07	11	18	64,29%
Biotechnologie et biothérapie	25	13	06	01	79,17%

Mycologie et biotechnologie fongique	53	52	00	01	100%
Écologie fondamentale et appliquée	22	09	06	05	88,24%
Écologie microbienne	59	08	19	05	50,00%
Protection des écosystèmes	24	14	02	05	84,21%

Parcours Master 2	Étudiants Inscrits	Admis session Normale	Admis session Rattrapage	Étudiants en abandon	Taux de réussite global
Biochimie	80	40	36	01	96,20%
Biochimie Appliquée	86	85	00	01	100%
Biodiversité et physiologie végétale	67	40	24	00	95,52%
Bioindustries, analyse et contrôle (P)	23	20	02	00	95,65%
Bioinformatique	29	21	05	00	89,66%
Biologie et contrôle des populations d'insectes	36	31	02	02	97,06%
Biologie et physiologie de la reproduction	39	28	08	03	100%
Biologie moléculaire des microorganismes	73	70	00	00	95,89%
Génétique	62	48	14	00	100%
Immunologie moléculaire cellulaire	67	65	01	00	98,51%
Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	17	16	01	00	100%
Physiologie cellulaire et physiopathologie	53	20	05	01	48,08%
Toxicologie	68	53	10	01	94,03%
Biotechnologie et génomique végétale	24	20	04	00	100%
Biotechnologie et biothérapie	17	16	00	00	94,12%
Mycologie et biotechnologie fongique	77	61	14	01	98,68%
Écologie fondamentale et appliquée	22	08	13	01	100%
Écologie microbienne	28	13	15	00	100%
Protection des écosystèmes	10	09	01	00	100%

Comme il est d'usage au niveau de la faculté SNV, nous avons demandé aux équipes de formations représentées par les responsables pédagogiques, en concertation avec les chefs de départements et leurs adjoints, de procéder à une **lecture à la fois pédagogique et administratifs de ces résultats**. Nous avons été pennés de constater que pour l'année universitaire 2022-2023, **pour certaines formations Licence et Master, les taux de réussite n'excèdent pas les 50%**. Les responsables des dites formations ont été priés de pallier à cette situation en essayant de chercher les causes possibles de cet échec. Ces formations doivent bénéficier d'une attention particulière et d'un suivi pédagogique personnalisé pour les étudiants en difficulté.

Il est à signaler que la faculté a du gérer cette année la réorientation vers d'autres spécialités de nombreux étudiants en situation d'échec afin de leur donner une chance de réussir leurs cursus universitaires et d'être diplômés.

1-2- Bilan des soutenances des mémoires de fin de cycle Master et projets PPE - Licence

Il est à rappeler que pour l'année universitaire 2021-2022, nous avons eu à encadrer 70 projets PPE - Licence et 407 mémoires de fin de cycle Master. Pour les évaluations des mémoires de fin de cycle Master et projets PPE - Licence, le bilan présenté par notre faculté aujourd'hui est très satisfaisant avec un **taux de réalisation global de 100% des projets PPE et 98,52% des mémoires de Master**. En effet, sur les 19 parcours Master que compte notre faculté, **pour trois parcours 06 mémoires restent encore n'ont pas été évalués dans les délais impartis ; 04 en Biochimie, 01 en Biotechnologie et génomique végétale et 01 Mycologie et biotechnologie fongique**. Il s'agit de cas dûment connus des instances administratives et dont le retard est dû, pour la plupart, à l'abandon ou la non-implication de l'étudiant dans son travail de mémoire. Les détails relatifs à chaque parcours sont présentés dans les tableaux ci-après.

Filière	Parcours Licence	Nombre des projets PPE Licence	Évaluation de tous les PPE de fin de cycle (Oui / Non)	Si Non, indiquez le nombre de projets à évaluer restants
Sciences biologiques	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	09	Oui	/
	Bioinformatique	22	Oui	/
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	25	Oui	/
Écologie et environnement	GDTV D (P)	14	Oui	/
		70	70	00

Filière	Parcours Master	Nombre total des mémoires de fin de cycle Master	Évaluation de tous les mémoires de fin de cycle Master (Oui / Non)	Si Non, indiquez le nombre de mémoires à évaluer restant
Sciences Biologiques	Biochimie *	39	Non	04
	Biochimie Appliquée	45	Oui	/
	Biodiversité et physiologie végétale	35	Oui	/
	Bioinformatique	16	Oui	/
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	18	Oui	/
	Biologie et physiologie de la reproduction	36	Oui	/
	Biologie moléculaire des microorganismes	26	Oui	/
	Génétique	22	Oui	/
	Immunologie moléculaire cellulaire	27	Oui	/
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	09	Oui	/
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	22	Oui	/
	Toxicologie	21	Oui	/
Biotechnologies	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	13	Oui	/
	Biotechnologie et génomique végétale **	12	Non	01
	Biotechnologie et biothérapie	09	Oui	/
	Mycologie et biotechnologie fongique ***	28	Non	01
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	11	Oui	/
	Écologie microbienne	11	Oui	/
	Protection des écosystèmes	06	Oui	/
		407	401	06

Après avoir demandé aux responsables pédagogiques des trois parcours Master dans lesquels nous avons relevé la présence de mémoires non évaluées avant les vacances d'été, et ce pour des motifs divers qui justifient amplement le retard, de nous informer sur le devenir de ces étudiants, nous avons appris ce qui suit :

- **Biotechnologie et génomique végétale** : le mémoire de l'étudiante retardataire a été évalué en septembre,
- **Mycologie et biotechnologie fongique** : le mémoire de l'étudiante retardataire a été évalué en septembre,
- **Biochimie** : 02 mémoires évalués en septembre, 01 en cours de finalisation, et 01 considéré en abandon.

2- Préparatifs de la rentrée universitaire et du début des activités pédagogiques

Après réception et prise en considération des nouvelles instructions de la tutelle :

- Décret exécutif N°22-208 du 05 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur
- Arrêté N°992 du 01 août 2022 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études.
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1275 du 17 août 2022 relative aux mesures préventives liées à la situation sanitaire actuelle,
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1300 relative à la rentrée universitaire 2022-2023,
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1306 datant du 31/08/2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023,
- Correspondance de monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie N°136/VRCP/2022 datant du 31 août 2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023.
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1432 du 28 septembre 2022 relative à l'application des mesures exceptionnelles concernant l'organisation, l'évaluation et la progression dans les études en période de Covid-19 (années universitaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022),
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1433 du 28 septembre 2022 relative au renforcement de l'utilisation de l'anglais dans la formation et l'enseignement supérieur

Après la tenue de :

- Réunion de coordination avec le corps technique et administratif de la faculté SNV le lundi 29/08/2022,
- Conseil pédagogique de l'université qui s'est tenu le mardi 30/08/2022,
- Conseils de coordination de la faculté datant du mercredi 31/08/2022 et du 11/09/2022.

Suites aux recommandations de la tutelle concernant la rentrée universitaire 2022-2023 rapportées par monsieur le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a insisté dans sa note sur le « **retour au système habituel adopté avant la pandémie Covid-19** », après concertation avec les autorités pédagogiques et administratives de l'université Constantine 1, suite à la tenue du conseil de coordination de la faculté, en tenant compte de la conjoncture sanitaire actuelle et des locaux pédagogiques mis à notre disposition, il a été décidé, pour le premier semestre de l'année universitaire 2022-2023, au niveau de la faculté SNV, ce qui suit :

- L'abandon du système d'enseignement par vague et le retour à l'enseignement en continu pour tous les niveaux (L1, L2, L3, M1 et M2) de toutes les formations Licence et Master.
- **Mettre l'accent sur l'organisation des activités pédagogiques en présentiel pour les unités fondamentales et méthodologiques.** Les unités d'enseignement découvertes et transversales peuvent être dispensées en ligne exclusivement via la plateforme de télé-enseignement de l'établissement (<https://telum.umc.edu.dz/>).
- La programmation des séances de cours et de travaux dirigés (TD) en 01 heure 30 minutes de temps, et les séances de travaux pratiques (TP) en 02 heures.
- L'application de la note du ministère qui a mis l'accent, en outre, sur la nécessité de dispenser des cours durant la journée du samedi, et de prolonger les horaires d'enseignement jusqu'à 18h00, tout en veillant à l'exploitation de l'ensemble des structures pédagogiques pour **renforcer l'enseignement en présentiel.**

Selon les recommandations de la tutelle, le démarrage des enseignements pour les niveaux **L2, L3 et M2 a été programmé pour le samedi 10/09/2022**, alors que ceux des niveaux **L1 (nouveaux bacheliers) et M1 a été prévu pour le samedi 17/09/2022.**

Pour assurer un démarrage des enseignements dans ces délais, plusieurs réunions de coordinations des responsables administratifs de la faculté SNV ont été tenues pour la répartition des locaux pédagogiques et la confection des emplois du temps. **Il est à signaler que, comme nous l'avons prévu en conséquence de l'abandon du système d'enseignement par vague et le retour à l'enseignement en continu, nous avons rencontré de nombreux problèmes liés à un déficit en locaux pédagogiques. Ces problèmes ont retardé significativement la finalisation des emplois du temps de nombreuses spécialités Licences et Master, particulièrement dans le département de Biologie Animale.**

En résumé, et après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV concernant le démarrage réel des enseignements, il a été constaté ce qui suit :

- **Le démarrage des enseignements du tronc commun de Biologie pour les niveaux L2 et L1 s'est fait dans les délais impartis ; respectivement le 10/09/2022 et le 17/09/2022. L'engouement des étudiants est très satisfaisant.**
- **Les enseignements pour les Licences L3 et les Masters M2 ont démarré très timidement à partir du samedi 10/09/2022 avec quelques séances réalisées et un nombre assez réduit d'étudiants présents. Néanmoins, il est à signaler que certaines spécialités ont accusé un retard très conséquent dû à un souci de répartition des locaux pédagogiques. Pour ces formations, les premières séances ont été réalisées à partir du samedi 24/09/2022. La présence des étudiants est jugée assez satisfaisante pour certaines spécialités et très réduite pour d'autres (plusieurs séances programmées et non réalisées pour cause d'absence collective des étudiants).**
- **Les enseignements pour les Masters M1 prévus initialement pour le samedi 17/09/2022 ont démarré assez timidement à partir du samedi 24/09/2022. Plusieurs séances n'ont pas été réalisées pour des raisons diverses : absence collective des étudiants ou la non-finalisation de l'emploi du temps. Il est à signaler que les départements ont choisi, par priorité, de finaliser d'abord les emplois du temps des niveaux L3 et M2, de pouvoir caser toutes les séances prévues dans les canevas, et de passer par la suite au niveau Master 1.**

Le conseil pédagogique de la faculté SNV rappelle aux responsables administratifs de notre faculté SNV, et de l'université Constantine 1, que le déficit en locaux pédagogiques ne doit en aucune façon être compensé par la réduction du volume horaire des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques. D'ailleurs, il est à rappeler que la tutelle a mis l'accent pour cette rentrée universitaire 2022-2023 sur le renforcement des activités pédagogiques en présentiel pour les unités fondamentales et méthodologiques. Dans ce sens, nous devons respecter scrupuleusement le volume horaire dans matières fondamentales et méthodologiques qui figurent dans les canevas des formations correspondantes. D'autre part, et concernant les unités découvertes et transversales, et pour aider à réduire le déficit en locaux pédagogique, nous pouvons dispenser les enseignements correspondants à ces unités en en ligne, mais exclusivement via la plateforme de télé-enseignement de l'établissement (<https://telum.umc.edu.dz/>). Néanmoins, il n'est aucunement question de réduire le volume horaire de ces unités. La tutelle propose, et encourage même, à les enseigner en ligne, et qui est désormais un mode d'enseignement reconnu par les textes réglementaires actuellement en vigueur.

Pour essayer de pallier à ces problèmes de carence en locaux pédagogiques, le conseil pédagogique de la faculté a émis trois propositions :

- **La répartition des locaux pédagogiques entre les départements devra être faite par monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie qui, en fonction des effectifs et du nombre de matières à programmer pour chaque spécialité, fera une répartition équitable.**
- **L'équipe Domaine SNV va procéder très prochainement à la mise en place d'une base de données exhaustive contenant la liste de toutes les matières enseignées au sein de la faculté SNV, avec la précision pour chaque matière des atomes pédagogiques (cours, TD, TP), ainsi que le volume horaire hebdomadaire alloué pour chaque atome.**
- **Essayer, dans la mesure du possible, de jumeler l'enseignement de matières communes (ou au contenu très proche) entre plusieurs spécialités. Aussi, et vu la redondance des programmes dans certaines offres de formations, il nous paraît impératif de procéder à la révision des canevas de ces formations au sein des équipes pédagogiques.**

3- Première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023

Dans le cadre du suivi du démarrage des enseignements au titre du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023 par l'équipe Domaine SNV, et en prévision de la tenue du conseil pédagogique N°01 de la faculté SNV, nous avons demandé à nos collègues responsables pédagogiques d'**organiser avec leurs équipes de formations, au courant de la semaine prochaine du dimanche 02/10/2022 au jeudi 06/10/2022, la première session des comités pédagogiques pour ce semestre.** Ils étaient priés de recenser tous les problèmes rencontrés en **précisant la date effective du début des enseignements pour la formation dont vous avez la charge**, ainsi que de **nous renseigner sur le niveau d'assiduité des étudiants** (très faible, faible, moyen, satisfaisant).

À cet instant, nous avons reçu les procès-verbaux des comités pédagogiques de 15 parcours Licence et 19 parcours Master.

Filière	Parcours Licence	
	Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)	
Sciences Biologiques	Sciences Biologiques (Socle commun L2)	
	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	Jeudi 15/09/2022
	Biochimie	Lundi 26/09/2022
	Bioinformatique	Mardi 20/09/2022
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	Lundi 26/09/2022
	Biologie et Physiologie Végétale	Mardi 04/10/2022
	Entomologie	Dimanche 11/09/2022
	Génétique	Jeudi 06/10/2022
	Immunologie	Mercredi 05/10/2022
	Microbiologie	Jeudi 06/10/2022
	Toxicologie	Jeudi 06/10/2022
Biotechnologies	Biotechnologies (Socle commun L2)	
	Biotechnologie et Génomique Végétale	Dimanche 02/10/2022
	Biotechnologie Microbienne	Mardi 20/09/2022
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement (Socle commun L2)	
	Écologie et Environnement	Lundi 03/10/2022
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	Lundi 03/10/2022
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	Lundi 03/10/2022
	15	

Filière	Parcours Master	
Sciences Biologiques	Biochimie	Lundi 03/10/2022
	Biochimie Appliquée	Mercredi 28/09/2022
	Biodiversité et physiologie végétale	Mardi 04/10/2022
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	Dimanche 11/09/2022
	Biologie et physiologie de la reproduction	Mardi 04/10/2022
	Biologie moléculaire des microorganismes	
	Génétique	Jeudi 06/10/2022
	Immunologie moléculaire cellulaire	Mercredi 05/10/2022
	Microbiologie appliquée	Jeudi 06/10/2022
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	Jeudi 22/09/2022
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	Lundi 26/09/2022
	Toxicologie	Jeudi 06/10/2022
Biotechnologies	Bio-informatique	Mardi 20/09/2022
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	Mardi 20/09/2022
	Biotechnologie et génomique végétale	Dimanche 02/10/2022
	Mycologie et biotechnologie fongique	Mercredi 05/10/2022
	Biotechnologie et biothérapie	Jeudi 22/09/2022
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	Dimanche 02/10/2022
	Écologie microbienne	Jeudi 06/10/2022
	Protection des écosystèmes	Lundi 03/10/2022
		19

Après lecture des procès-verbaux que nous avons reçus, nous avons dressé plusieurs constats :

- Le démarrage des enseignements a été bien effectif pour tous les niveaux des formations Licence et Master de la faculté SNV. **Jusqu'à la date de tenue de cette réunion, toutes les formations ont pu réaliser, au minimum, trois semaines d'enseignements.**
- **La couverture des matières est jugée satisfaisante dans sa globalité.** Néanmoins, il a été signalé un manque d'enseignants pour les matières transversales dans plusieurs spécialités : l'anglais pour les formations Licence Biochimie, Licence bioinformatique, Licence Biotechnologie microbienne, Master 1 Bio-informatique, et Master 1 Biotechnologie et Biothérapie, Master 1 et 2 Génétique, ainsi que Master 1 et 2 Biochimie. La matière communication pour les formations Master 1 Écologie fondamentale et appliquée et Protection des écosystèmes. **Le problème de couverture des matières se posent essentiellement dans le département de Biologie et écologie végétale, et plus particulièrement pour les formations Licence et Master de la filière Écologie et Environnement.**

En effet, et à titre d'exemple, **pour la formation L3 Écologie et Environnement, deux matières fondamentales** (éco-pédologie, analyse et protection de l'environnement), assurée précédemment par un enseignant parti en retraite, **sont toujours non couvertes. Les responsables pédagogiques et administratifs du département en question trouvent d'immenses difficultés pour remplacer les 07 enseignants partis en retraites, et ce même avec des vacataires.**

- **Le problème des data-show s'est posé en force par de nombreuses équipes de formation, et plus particulièrement pour les séances de 08h et de 15h30-17h00.** En effet, contrairement à l'année passée, **tous les amphis attribués à notre faculté ne disposent pas de data-show**, s'ajoute à cela les difficultés rencontrées par les enseignants affectés aux salles du bloc des lettres ou du campus TEDJINI HADDAM.
- **Des équipes de formations demandent l'attribution de créneaux supplémentaires au niveau des salles** du bloc des lettres ou du campus TEDJINI HADDAM pour la **programmation de séances de TD supplémentaires avec une répartition par sous-groupes des étudiants.**
- **Pour les séances de 15h30 à 17h00, plusieurs équipes de formations ont rapporté les inquiétudes des étudiants concernant le transport universitaire. En effet, certaines lignes de transport, le dernier bus démarre entre 16h15 et 16h30, ce qui empêche ces étudiants qui habitent loin, de suivre correctement les dernières séances (15h30 - 17h). Sachant que les enseignements pour plusieurs formations se terminent à 17h00, il est impératif que la dernière correspondance des bus de transport universitaire soit à 17h15 au minimum.**
- **Non-adéquation du local pédagogique attribué pour les étudiants Master 1 Toxicologie (44 étudiants) et Master 1 Immunologie moléculaire cellulaire (47 étudiants) ; les salles 63, 65 et 66 du bloc de lettre pour un effectif de qui se présentent pratiquement tous aux séances de cours.**
- **Emplois du temps surchargé de la Licence Biologie Moléculaire et Cellulaire. Les étudiants en concertation avec la responsable pédagogique proposent de déplacer une partie des enseignements vers la matinée du samedi.**
- **Des conditions de travail très difficiles au niveau du Bloc des lettres et du campus TEDJINI HADDAM pour cause de bruits insupportables dans les couloirs.**
- Listes des étudiants non transmises aux enseignants et responsables pédagogiques.
- Inondation au niveau des amphis en période d'intempérie.
- Ouverture de la salle des enseignants le samedi.

4- Changements de responsables pédagogiques

En ce début de l'année universitaire 2022-2023, l'équipe domaine SNV a dû faire face au départ de nombreux responsables pédagogiques, et ce pour des raisons diverses :

- Nos estimés collègues et maîtres : Pr SATTA Dalila responsable de la filière Sciences biologiques, et Pr ALATOU Djamel responsable de la filière Écologie et environnement ; partis en retraite. On dit que nul n'est irremplaçable. Pourtant, essayer de combler le vide laissé par ces deux sommités de la faculté SNV va être un vrai défi. Nous avons appris énormément à vos côtés et nous avons espéré apprendre encore plus. Pour tout cela, et pour les agréables moments que nous avons passés à travailler ensemble ces dernières années, au nom de l'équipe Domaine SNV, je tenais à vous remercier très chaleureusement.
- Dr CHEHILI Hamza responsable de la formation Licence Bioinformatique appelé à exercer d'autres fonctions au sein du staff administratif de l'université Constantine 1.
- Dr BOULDJAJ Redouane responsable de la formation Licence Toxicologie, et Dr ARFA Azzedine Mohamed Touffik responsable de la formation Master Protection des écosystèmes ; appelés à exercer d'autres fonctions au sein de l'équipe domaine SNV.
- La démission, pour des raisons personnelles dûment justifiées de : Dr BOUZERAIB Latifa responsable de la formation Licence Microbiologie, Dr CHENTLI Amira responsable de la formation Licence Biotechnologie Microbienne, Dr SEKHRI-ARAFI Nedjoudja responsable de la formation Master Biologie moléculaire des microorganismes.

Monsieur le responsable du Domaine SNV en collaboration avec le staff administratif de la faculté SNV à son tête monsieur le Doyen de la faculté SNV et vice-doyen chargé de la pédagogie, ont œuvré d'arrache-pied pour essayer de trouver des remplaçants pour ne pas laisser ces postes vacants. Comme indiqué dans procès-verbal du conseil de coordination de la faculté N°02 datant du 11/09/2022, plusieurs propositions pour occuper ces postes vacants ont été formulées. Nous avons d'ailleurs été très satisfaits de constater que le poste de responsable de la licence Microbiologie qui a été vacant et pour lequel on n'avait pas d'enseignant à proposer il y a quelques jours de cela a été pris en charge.

La liste nominative des enseignants nouvellement proposés dans les postes de responsabilité pédagogique correspondants est indiquée dans le tableau ci-après :

N°	Nom	Prénom	Filière	Niveau	Formation
01	BOULDJAJ	Redouane	Sciences biologiques	Filière	/
02	ARFA	Azzedine Mohamed Touffik	Écologie et environnement	Filière	/
03	DAAS	Mohamed Skander	Sciences Biologiques	Licence	Bioinformatique
04	OULMI	Lamia	Sciences Biologiques	Licence	Microbiologie
05	BOUBEKRI	Nassima	Sciences Biologiques	Licence	Toxicologie
06	ZITOUNI	Hind	Biotechnologies	Licence	Biotechnologie Microbienne
07	TENIOU	Soumia	Sciences Biologiques	Master	Biochimie Appliquée
08	DAFRI	Amel	Sciences Biologiques	Master	Biologie moléculaire des microorganismes
09	BOULAHROUF	Khald	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie Appliquée
10	ALATOU	Hana	Écologie et environnement	Master	Protection des écosystèmes

En vue de la sensibilité des postes de responsabilité pédagogique et de l'importance primordiale de la contribution de ces derniers dans la gestion d'une étape aussi sensible que celle de la rentrée universitaire, il a été demandé à ceux proposés dans leurs nouvelles fonctions de commencer leurs activités en concertation avec les anciens responsables qui ont été prié de faciliter cette transition.

À notre connaissance, tous nos collègues dont les noms sont indiqués dans le tableau ci-dessus ont débuté leurs fonctions au sein de leurs postes de responsabilités respectifs. La première tâche était l'organisation de la première session des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023. Les coordonnés de ces responsables ont été inclus dans le répertoire électronique du domaine SNV ce qui leur permettra de recevoir toutes les correspondances en rapport avec leurs nouvelles missions.

5- Lecture de l'arrêté N°992 du 01 août 2022

Nous avons procédé en présence des responsables pédagogiques à la lecture de l'arrêté N°992 du 01 août 2022 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études. Cet arrêté applicable pour les étudiants nouvellement inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 (L1 et M1), a été élaboré et rédigé conformément aux recommandations du décret exécutif N°22-208 du 05 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur paru dans l'édition du journal officiel N° 39 datant mercredi 8 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 8 juin 2022.

Il est à préciser que cet arrêté N°992 du 01 août 2022 va remplacer et abroger les dispositions des arrêtés N°711 et 712 datant du 03 novembre 2021 qui régissaient les aspects de la gestion pédagogique du parcours de l'étudiant en graduation.

Dans ce sens, et en amont de cette rencontre, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de procéder à une lecture détaillée de l'arrêté N°992 du 01 août 2022 et de noter toutes les interrogations et points d'ombre afin d'en discuter, d'en débattre et d'apporter les éclaircissements nécessaires lors de cette rencontre. Plusieurs points ont été soulevés et débattus par l'audience. Des précisions ont été apportées, mais d'autres points restent en suspens :

- **Article 91** : les dispositions de cet arrêté N°992 **ne concernent que les étudiants nouvellement inscrits en Licence (L1) et en Master (M1) au titre de l'année universitaire 2022-2023**. Pour les autres (L2, L3 et M2), ils sont soumis, pour cette année universitaire, aux dispositions des arrêtés **711 et 712 du 11 novembre 2011**.
- **Article 21 à 28** : l'arrêté N°992 précise le **caractère de la présence obligatoire aux séances de TD, TP et ateliers**. En ce qui concerne les cours, le **caractère obligatoire est laissé à l'appréciation de l'équipe de formation à condition d'informer au préalable les étudiants**. Néanmoins, **il est à signaler que ce texte de loi ne fait pas mention à l'exclusion de l'étudiant en cas de manquement d'assiduité**. Ce point doit être **précisé lors du conseil pédagogique de l'université**.

- **Article 30** : selon les dispositions de cet arrêté, **le responsable pédagogique doit être impliqué activement, en collaboration avec le chef de département, dans la confection des emplois du temps et du planning des évaluations.** Concernant ce point, nous avons relevé cette année une grande disparité entre les départements. Pour certains, les emplois du temps sont réalisés exclusivement par l'administration, alors que pour d'autres, c'est presque entièrement fait par le responsable pédagogique. **Il est intéressant de constater que ce texte accorde au responsable pédagogique cette prérogative du fait qu'il est le mieux placé pour juger des séances qui doivent être programmées la matinée (unités fondamentales, cours au contenu assez dense), et celles qui peuvent être programmées l'après-midi (unités découvertes et transversales, activités pédagogiques au contenu allégé).** Malheureusement, pour des considérations diverses qui ne sont pas d'ordre pédagogique, nous avons constaté que cela n'est pas respecté dans les emplois du temps.

En parallèle de cette lecture de l'arrêté N°992, et **pour éviter les malentendus que nous avons constaté l'année passée concernant les étudiants redoublants et l'introduction de leurs notes sur la plateforme PROGRES**, il a été précisé ce qui suit :

- **Un étudiant redoublant refait uniquement les matières non acquises des unités non acquises dans le semestre non acquis.** Aussi, **un étudiant redoublant qui a acquis le TP ou TD de la matière** (moyenne TD ou TP égale ou supérieure à 10) **ne le refait pas, même si la moyenne de la matière est inférieure à 10 (non acquise), même si ladite matière fait partie d'une unité non acquise.**
- **Il est souhaitable que désormais, à l'issue des délibérations de la session Normale, les responsables pédagogiques procèdent à la génération à partir de la plateforme PROGRES (et non pas du PV Excel de délibération) de la liste des étudiants concernés par les contrôles de rattrapage dans chaque matière. Cela évitera tous les problèmes que nous avons rencontrés l'année passée et permettra de finaliser les délibérations dans de bonnes conditions.**

Les responsables pédagogiques ont été priés de **transmettre ces informations aux étudiants concernés et ce dans les meilleurs délais** (impérativement avant le début des contrôles continus).

6- Procédure de sélection pour l'accès en Master 1

Dans le cadre des préparatifs du démarrage des activités pédagogiques de l'année universitaire 2022-2023 comprenant l'opération de sélection pour l'accès à la formation Master, et conformément aux recommandations formulées dans :

- Arrêté N°992 du 01 août 2022 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études.
- Arrêté N°998 du 02 août 2022 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master.
- Procès-verbal du conseil pédagogique de l'université qui s'est tenu le mardi 30/08/2022.
- Correspondance de monsieur le secrétaire général du MESRS N°1306 datant du 31/08/2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023.
- Correspondance de monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie N°136/VRCP/2022 datant du 31 août 2022 précisant le calendrier et dates relatives à la rentrée universitaire 2022-2023.
- En tenant compte des recommandations des responsables pédagogiques des parcours Master, ayant procédé en amont de cette opération à la définition du nombre de places pédagogiques disponibles, les licences d'accès ainsi que les quotas dans chaque parcours Master.

La réception des candidatures pour l'accès en Master au titre de l'année universitaire 2022/2023 pour les promotions sortantes de notre faculté, étudiants diplômés de la Licence 2021/2022 (quota des 80%), a **débuté le mardi 30/08/2022 jusqu'au samedi 10/09/2022**, exclusivement **en ligne** à l'adresse suivante :

https://apps.umc.edu.dz/master2022/?fbclid=IwAR2comdRStESVAO0pnfyCezFFLY1dWFSWZkaUb6JC-WdQ-3Ck_xztr5wenc.

5-1- Quota des 80%

Après avoir défini l'année passée le **nombre de places pédagogiques, les licences d'accès aux différents parcours Master**, ainsi que les **quotas pour chaque formation**, et dans le cadre des préparatifs de la procédure de sélection pour l'accès en Master (quota des 80%), nous avons demandé aux responsables pédagogiques des parcours Licence, d'établir en concertation avec les services de pédagogie de leurs départements respectifs, le **classement des étudiants diplômés de la licence (2021-2022) de la formation dont ils ont la charge, et ce conformément à l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011**, et de **transmettre ce classement aux responsables de cette opération au plus tard le mercredi 07/09/2022**. Ces classements ont été vérifiés et validés après réception par monsieur le responsable du domaine SNV, et monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie, ainsi que les chefs de départements.

Ces classements ont été par la suite transmis aux responsables de la plateforme dédiée à cette opération. Le **travail technique** a commencé par l'**importation de ces données sur la plateforme**. Le **traitement informatisé des données** insérées nous a permis de répartir les candidats du quota des 80% sur les 20 offres de formations Master opérationnelles que compte la faculté SNV cette année. Pour rappel, notre faculté s'est enrichie pour cette année universitaire d'une nouvelle offre académique de formation Master dans la filière sciences biologiques ; Microbiologie appliquée habilitée par l'arrêté N°1123 du 20/08/2022. La répartition des candidats a été faite dans le respect des paramètres suivants :

- Le **vœu exprimé par l'étudiant**,
- Le **nombre de places pédagogiques disponibles** pour chaque formation Master,
- Les **licences d'accès** ainsi que les **quotas** préalablement définis pour chaque parcours Master, et ce par les équipes de formations
- Le **classement des étudiants** qui s'est fait conformément à l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011.

Nous avons saisi par courriel les **responsables pédagogiques des parcours Master** le **jeudi 15/09/2022** pour **vérifier et valider la répartition des étudiants diplômés de Licence 2022 de l'établissement après traitement informatisé des données**.

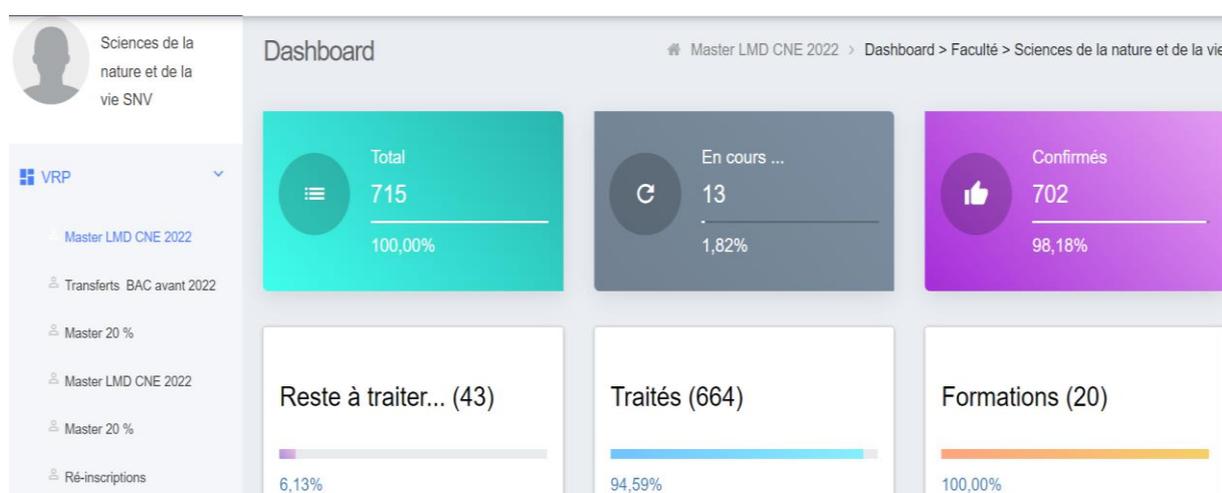
Quelques réserves ont été formulées par les responsables pédagogiques concernant la répartition informatisée des candidats sur les parcours Master de la faculté SNV :

- La **non-affectation des candidats à la nouvelle formation Master Microbiologie Appliquée** en dépit du fait que certains candidats l'ont sélectionné en premier choix,
- Une **estimation faussée de notre part des quotas pour chaque formation Master**. En effet, ces quotas ont été calculés sur la base du nombre des étudiants diplômés de Licence 2022. Néanmoins, nous avons été surpris de constater que, pour cette année universitaire 2022-2023, **le nombre de candidats à la formation Master dans la catégorie des 80% est de 664, alors que le nombre de diplômés Licence 2022 est de 878 ; ce qui représente un écart de 24,37% par rapport à nos prévisions,**
- La validation par erreur de candidatures erronées sur la plateforme.

En concertation avec monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie et les responsables en charge de la plateforme de candidature, les correctifs nécessaires ont été apportés.

Selon les **statistiques visualisables sur la plateforme** de candidature relevées le **dimanche 18/09/2022 à 15h43** :

- Nous avons reçu au total **715 candidatures**, dont **702 confirmées (98,18%)** et **13 candidatures sans confirmation (01,82%)**.
- Un total de **664 (94,59%) candidatures ont été traitées** et répartis sur les 20 parcours Master conformément au tableau ci-dessous, et **43 restent à traiter (06,13%)**.



Les candidats retenus dans le quota des 80% qui sont au nombre de 664 sont répartis sur les 20 parcours Master de la faculté comme suit :

Filière	Parcours Master	Référence de l'arrêté d'habilitation	Nombre d'étudiants
Sciences Biologiques	Biochimie	N°1502 du 17/09/2019	40
	Biochimie Appliquée	N°1319 du 09/08/2016	54
	Biodiversité et physiologie végétale	N°1319 du 09/08/2016	46
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	N°1319 du 09/08/2016	26
	Biologie et physiologie de la reproduction	N°1319 du 09/08/2016	34
	Biologie moléculaire des microorganismes	N°1319 du 09/08/2016	40
	Génétique	N°1319 du 09/08/2016	52
	Immunologie moléculaire cellulaire	N°1319 du 09/08/2016	36
	Microbiologie appliquée	N°1123 du 20/08/2022	45
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	N°1319 du 09/08/2016	20
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	N°1319 du 09/08/2016	22
	Toxicologie	N°1319 du 09/08/2016	38
Biotechnologies	Bioinformatique	N°1123 du 20/08/2022	36
	Biotechnologie et biothérapie	N°915 du 26/11/2020	29
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	N°992 du 21/09/2021	18
	Biotechnologie et génomique végétale	N°1319 du 09/08/2016	19
	Mycologie et biotechnologie fongique	N°1319 du 09/08/2016	41
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	N°1319 du 09/08/2016	36
	Écologie microbienne	N°1319 du 09/08/2016	05
	Protection des écosystèmes	N°1319 du 09/08/2016	27
			664

Concernant le taux de satisfaction du vœu formulé par l'étudiant (données fournies par les responsables de la plateforme), nous avons relevé ces statistiques préliminaires détaillées dans le tableau ci-après :

Choix	Taux
1	87,40%
2	10%
3	02,22%
4	0,38%

Ces résultats ont été vérifiés et validés par les responsables administratifs (doyen, vice-doyen en charge de la pédagogie et chefs de départements), ainsi que par les responsables pédagogiques (responsable du domaine SNV, responsables de filières et de spécialités), qui composent la commission de classement et d'orientation avant l'affichage des résultats aux étudiants sur la plateforme.

Après explication exhaustive fournie par monsieur le responsable du Domaine SNV, aucune objection n'a été émise. **Des fichiers PDF (joints à ce rapport) comportant la liste des étudiants admis dans chaque parcours Master ont été générés et transmis par mail à tous les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV le dimanche 18/09/2022 à 17h15.**

Les résultats de cette orientation ont été affichés aux étudiants le dimanche 18/09/2022 sur la plateforme de candidature. Comme le stipule la réglementation en vigueur (article 15 de l'arrêté N°998 du 02 août 2022 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master), un délai de trois (03) jours ouvrables a été accordé à la réception d'éventuels recours. Le recueil et la réception des recours, au format papier, se feront au niveau des secrétariats des services de pédagogie des départements.

Dans ce sens, les étudiants non orientés ou non satisfaits des résultats proclamés par la CCO le **dimanche 18/09/2022** ont été priés de **déposer dans les 72 heures un recours dans leurs départements respectifs.** Le recours doit être systématiquement accompagné de la **confirmation de l'inscription** sur la plateforme. Les chefs de départements ont reçu instruction de **recevoir, enregistrer et transmettre ces recours à la commission de classement et d'orientation le jeudi 22/09/2022 à 08h15 qui est dans l'obligation légale d'y répondre dans un délai n'excédant pas les 48 heures.**

5-2- Quota des 20%

Nous avons saisi par courriel les **responsables pédagogiques des parcours Master le jeudi 15/09/2022** pour procéder à la sélection des candidats à la formation Master dans le quota des 20%. Conformément aux dispositions de l'arrêté N°998 du 02 août 2022 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master, les responsables pédagogiques des parcours Master, dans le respect de la philosophie du LMD et dans le cadre de la mobilité, ont été priés de sélectionner les candidats les mieux classés (classement établi selon les dispositions de l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011) dans chacune des catégories suivantes définies par l'article 13 de l'arrêté en question :

- Catégorie 01 : les nouveaux diplômés de Licence LMD des autres établissements,
- Catégorie 02 : les anciens diplômés de Licence LMD de l'établissement,
- Catégorie 03 : les anciens diplômés de Licence LMD des autres établissements,
- Catégorie 04 : les diplômés du système classique.

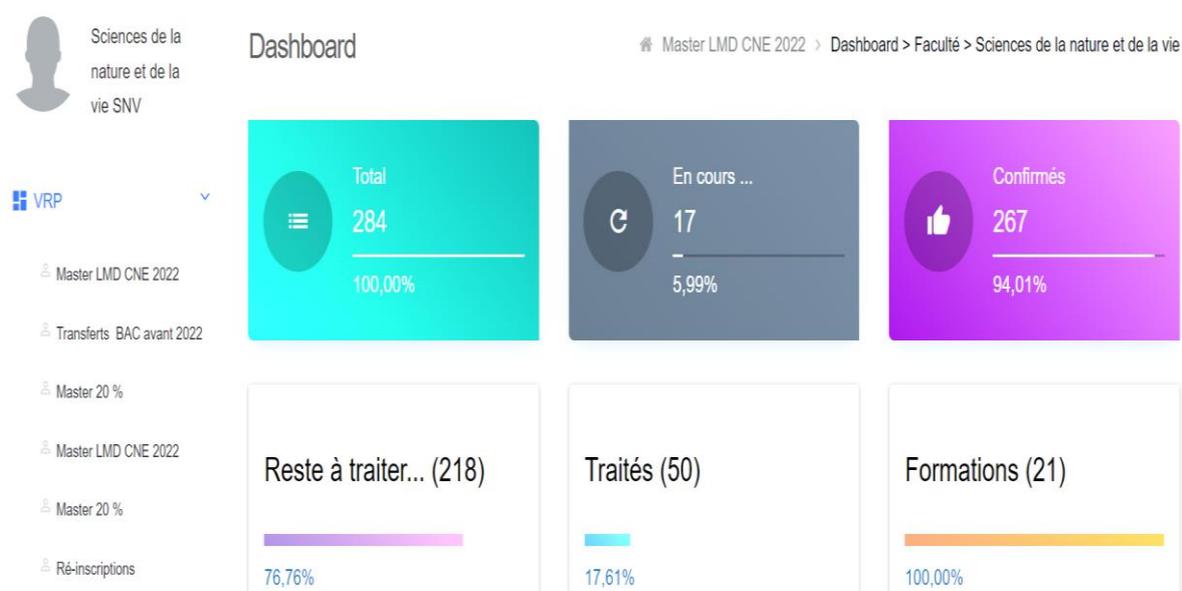
Aussi, conformément à l'article 14 de l'arrêté N°998 du 02 août 2022, la sélection et l'orientation des candidats titulaires de diplômes de Bac +5, de diplômes de graduation en sciences médicales qui accèdent directement en Master 2 s'effectue également selon l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011.

La sélection des candidats a été faite, par ordre de priorité, dans le respect des paramètres suivants :

- Le **nombre de places pédagogiques disponibles** pour chaque formation Master,
- Le **profil pédagogique et scientifique** du diplôme ouvrant droit à la candidature pour l'accès en Master : prérequis dans le cursus (matières fondamentales) pour suivre la formation Master demandée,
- Le **classement du candidat** qui s'est fait conformément à l'arrêté N°714 du 03 novembre 2011,
- Le **vœu exprimé par le candidat.**

Selon les **statistiques visualisables sur la plateforme** de candidature relevées le **lundi 19/09/2022 à 16h55** :

- Nous avons reçu au total **284 candidatures**, dont **267 confirmées (94,01%)** et **17 candidatures sans confirmation (05,99%)**.
- Un total de **50 (17,61%) candidatures ont été traitées** et répartis sur les 20 parcours Master conformément au tableau ci-dessous, et **218 restent à traiter (76,76%)**.



Il est à signaler une erreur sur la plateforme de candidature (quota des 20%). En effet, il est indiqué que nous avons 21 formations Master, alors que nous en avons 20 opérationnelles. La formation ajoutée par erreur est le parcours **Master Biochimie de la nutrition**. Il s'agit d'une formation domiciliée dans la **filière sciences alimentaires** qui a été gelée par l'arrêté N°1502 du 17 septembre 2019 et remplacée par la formation **Master Biochimie domiciliée dans la filière sciences biologiques**. Heureusement, cette erreur était sans conséquence.

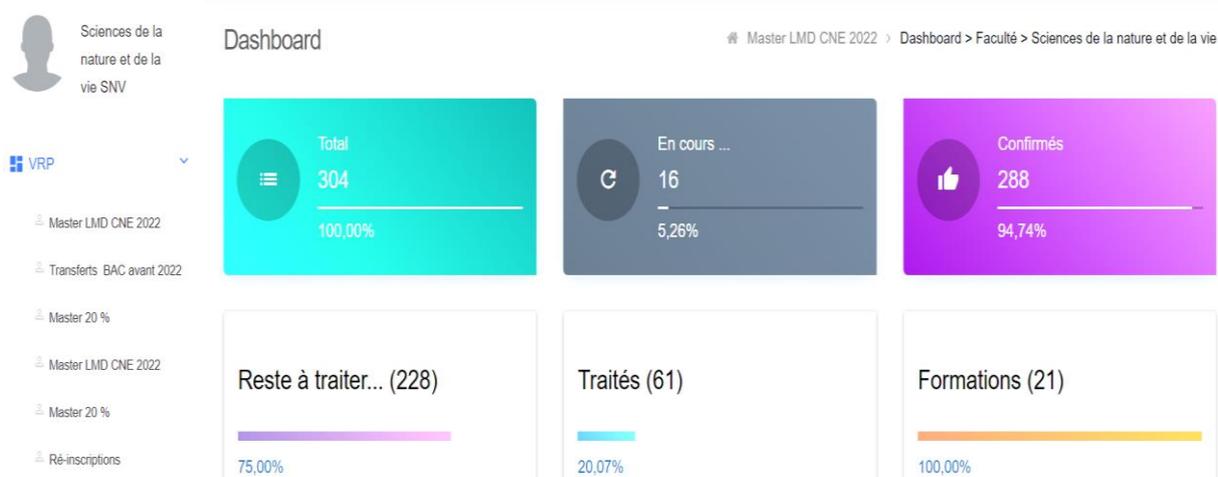
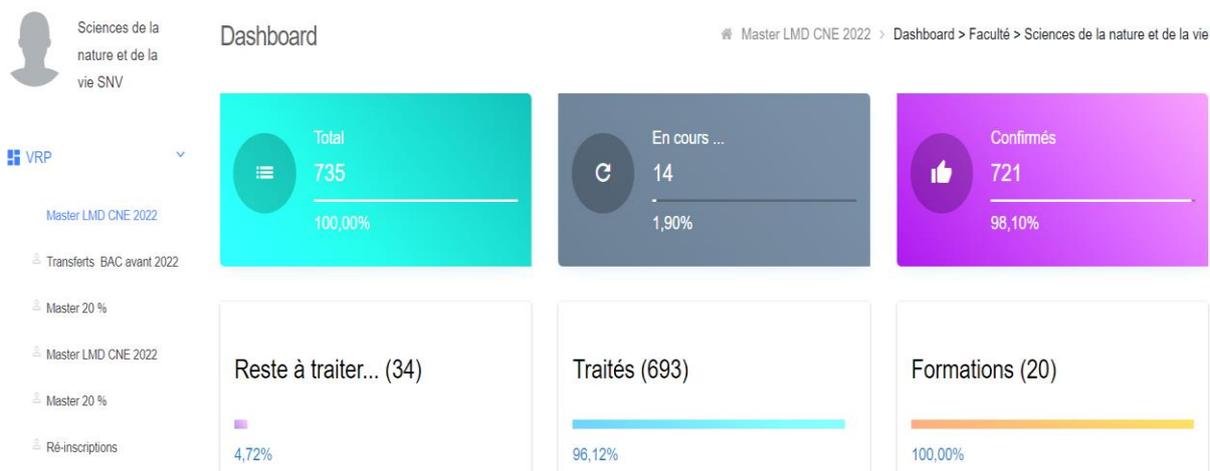
Les candidats retenus dans le quota des 20% qui sont au nombre de 50 sont répartis sur les 20 parcours Master de la faculté comme suit dans le tableau ci-après :

Filière	Parcours Master	Référence de l'arrêté d'habilitation	Candidats retenus
Sciences Biologiques	Biochimie	N°1502 du 17/09/2019	02
	Biochimie Appliquée	N°1319 du 09/08/2016	00
	Biodiversité et physiologie végétale	N°1319 du 09/08/2016	15
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	N°1319 du 09/08/2016	02
	Biologie et physiologie de la reproduction	N°1319 du 09/08/2016	03
	Biologie moléculaire des microorganismes	N°1319 du 09/08/2016	02
	Génétique	N°1319 du 09/08/2016	03
	Immunologie moléculaire cellulaire	N°1319 du 09/08/2016	03
	Microbiologie appliquée	N°1123 du 20/08/2022	00
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	N°1319 du 09/08/2016	00
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	N°1319 du 09/08/2016	00
	Toxicologie	N°1319 du 09/08/2016	02
Biotechnologies	Bioinformatique	N°1123 du 20/08/2022	00
	Biotechnologie et biothérapie	N°915 du 26/11/2020	03
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	N°992 du 21/09/2021	04
	Biotechnologie et génomique végétale	N°1319 du 09/08/2016	02
	Mycologie et biotechnologie fongique	N°1319 du 09/08/2016	00
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	N°1319 du 09/08/2016	01
	Écologie microbienne	N°1319 du 09/08/2016	04
	Protection des écosystèmes	N°1319 du 09/08/2016	04
			50

Ces résultats ont été vérifiés et validés par les responsables administratifs, ainsi que par les responsables pédagogiques, qui composent la commission de classement et d'orientation avant l'affichage des résultats aux étudiants sur la plateforme. **Des fichiers PDF comportant la liste des candidats (quota des 20%) admis dans chaque formation Master ont été générés et transmis par mail à tous les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté SNV le lundi 19/09/2022 à 17h07. Les résultats de cette orientation ont été affichés aux étudiants le jour même sur la plateforme de candidature, sur le site web de l'établissement, ainsi que sur les réseaux sociaux.**

5-3- Résultats finaux après traitement des recours (quota des 80% et des 20%)

Le traitement des recours a été fait le jeudi 22/09/2022 par monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie en collaboration avec les chefs de département. Les listes finales après traitement de tous les recours pour les quotas des 80% et des 20% ont été générées sur la plateforme le dimanche 02/10/2022, entre 19h36 et 20h08, et par la suite transmises aux responsables concernés le lundi 03/10/2022 à 07h09.



Après clôture des opérations liées à la sélection pour l'accès à la formation Master (2022-2023) dans la faculté SNV, les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après.

Filière	Parcours Master	Candidats retenus Quota des 80%	Candidats retenus Quota des 20%
Sciences Biologiques	Biochimie	40	03
	Biochimie Appliquée	55	00
	Biodiversité et physiologie végétale	47	16
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	31	04
	Biologie et physiologie de la reproduction	38	04
	Biologie moléculaire des microorganismes	38	04
	Génétique	52	03
	Immunologie moléculaire cellulaire	38	07
	Microbiologie appliquée	47	00
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	20	00
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	26	00
	Toxicologie	39	02

Biotechnologies	Bioinformatique	38	00
	Biotechnologie et biothérapie	31	03
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	19	04
	Biotechnologie et génomique végétale	25	02
	Mycologie et biotechnologie fongique	38	00
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	36	01
	Écologie microbienne	07	04
	Protection des écosystèmes	28	04
		693	61

Lors de cette rencontre, aucune objection n'a été formulée concernant la liste des candidats retenus en Master.

7- Divers

- Nous avons été pennés de constater des **dérives sécuritaires très graves au niveau du campus central**, qui mettent l'enseignant dans des situations difficiles, et ceux **particulièrement lors des séances programmées en fin d'après-midi (de 14h00 à 17h00)**. Tous les enseignants sont appelés à observer la plus grande vigilance et à consigner ces incidents par des rapports écrits au niveau de leurs départements respectifs.
- Le conseil pédagogique propose la **création d'un service centralisé au niveau de la faculté qui s'occupe de la distribution et la réception des Data-show pour tous les enseignants de notre faculté**. Cela permettra de résoudre une fois pour toutes le problème redondant de la disponibilité de cet outil pédagogique indispensable.
- Les responsables pédagogiques sont appelés à **impliquer activement les délégués étudiants dans les réunions des équipes de formations. La présence du délégué étudiant (identifié en amont auprès de ces camarades et des enseignants de l'équipe) est indispensable**. Malheureusement, nous avons constaté à la lecture des procès-verbaux de la première session des comités pédagogiques que, lors des réunions de plusieurs équipes de formations, le délégué étudiant n'a pas été convié (parfois même non encore désigné).

La séance a été levée à 12h21...

Constantine le 12/10/2022

Le responsable du domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول هيئة التكوين
ع . ط . ح

BOUHPHOUF. R	Master Microbiologie appliquée	
Bentou di Asma	Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	
MEZIANI M.	Master Mycologie et biotechnologie fongique	
OUNIS Leyla	Master Physiologie cellulaire et physiopathologie	
ALATOU HANA	Master Protection des écosystèmes	
ZAMA Djamel.	Master Toxicologie	
NECIB Y.	Chef de département Biochimie-BCM	
NOUADRI Y.	Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM	
MADDAO. BRAHIM	Chef de département Biologie Animale	
BENJABALLAH Mohamed	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale	
	Chef de département Biologie Appliquée	
Amira GHERBOUS	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée	
BAZLI' K.	Chef de département Biologie Végétale et Écologie	
Moukellej Adun	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie	
ABO ELDDO'IE Ouided	Chef de département Microbiologie	
MEGHINOUS OUISSEM	Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie	
Sami Bouloummou	Responsable du tronc commun de Biologie	

Constantine le 12/10/2022

Le responsable du Domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول مهدهان التكوين
ع . ط . ح